

R É P U B L I Q U E F R A N Ç

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 29/08/2025

Date d'affichage : 04/09/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le deux septembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Christian BEAUDOIN.

Étaient absents non excusés : M. Stéphane GAMBIER, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : M. Christian BEAUDOIN en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 16

Secrétaire : M. José VAREA NAVARRO.

OBJET : Admission en non valeur de créances irrécouvrables : Budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le Trésor Public vient d'informer notre collectivité de l'existence de créances irrécouvrables sur le budget ASSAINISSEMENT pour un montant total de 3 420,72 € à l'encontre de plusieurs débiteurs (cf. liste n°7277810731 en annexe).

CONSIDERANT que le comptable du Trésor n'a pu recouvrer ces sommes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 17 Voix Pour) de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

DIT que le montant de ces titres de recettes s'élève à 3 420,72 euros

DIT que les crédits seront pris aux comptes 6541 de la section de fonctionnement du budget ASSAINISSEMENT.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 04/09/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
José VAREA NAVARRO.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

